

\_\_\_\_\_  
Conseil communautaire  
Séance du 19 janvier 2023

\_\_\_\_\_  
Délibération

\_\_\_\_\_  
N° 2023\_01\_13

\_\_\_\_\_  
**CONVENTION FINANCIERE AVEC LE SDE POUR L'EXTENSION DE RESEAUX LIE A  
L'AMENAGEMENT DE L'EXTENSION DU PARC D'ACTIVITES D'AUZEBOSC**  
\_\_\_\_\_

Yvetot Normandie propose de conventionner avec le Syndicat Départemental d'Electrification de Seine Maritime et la commune d'Auzebosc pour l'extension de réseaux liés à l'aménagement de l'extension du parc d'activités (ZA) d'Auzebosc (référence dossier SDE M4684).

Le programme comprend la réalisation du génie civil et la pose des réseaux électrique, éclairage public, télécommunication, eau.

Le SDE propose via cette convention de prendre en charge la maîtrise d'ouvrage sur les travaux d'extension de réseaux Electricité, Télécommunications (fibre et téléphone), Eau et Eclairage public, ainsi que la pose de l'éclairage public en lui-même (mats, armoires) et de participer financièrement à ces travaux selon les modalités définies dans la convention jointe.

Le coût total des travaux est estimé à 518 118,76€ dont 332 285,58€ sont pris en charge par le SDE, et le reste, soit 185 833,18€ sont pris en charge par la CCYN.

Une autre convention a été établie entre le SDE76 et le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement du Caux Central pour les travaux en tranchée commune sous la voirie communale.

Les conventions sont valables jusqu'à la fin des travaux.

Le Quorum constaté,

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le projet a reçu un avis favorable en commission Économie du 21 novembre 2022,

Considérant que le projet a reçu un avis favorable en Bureau du 10 janvier 2023,

Ayant entendu l'exposé de M. Jacques CAHARD, Vice-président,

Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Décide :

Résultat du vote : unanimité

Paraphe : \_\_\_\_\_

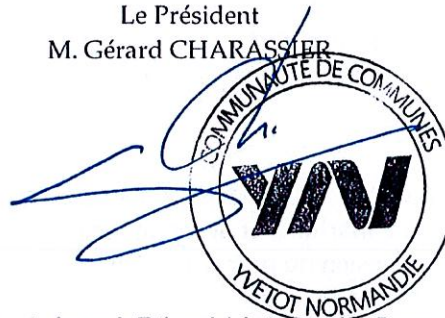
1. – D'approuver la convention jointe en annexe
2. – D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et tout document s'y rapportant
3. – Dire que les crédits utiles seront inscrits au budget primitif 2023 du budget annexe de l'extension du Parc d'activités d'Auzebosc.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance  
M. Claude BELLIN



Le Président  
M. Gérard CHARASSIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Étaient présents (35) :

M. Didier TERRIER,  
Mme Stéphanie ETIENNE,  
M. Dominique MACE,  
Mme Martine LEBORGNE,  
M. Louis EUDIER,  
M. Éric CARPENTIER,  
M. Éric RENÉE,  
M. Lionel GAILLARD,  
M. Claude BELLIN,  
M. Vincent LEMETTAIS,  
M. Gérard LEGAY,  
Mme Régine HAUZAY,  
M. Mario DEMAZIERES,  
Mme Odile DECHAMPS,  
M. Michaël DODELIN,  
Mme Catherine DUCHESNE,  
M. Sylvain GARAND,  
M. Jean-Marc DOUCET,  
M. Gilles COTTEY,  
Mme Josiane GILLE,

M. Jacques CAHARD,  
M. Francis ALABERT  
*Arrivée à 19h08, q. n° 00,*  
Mme Virginie BLANDIN,  
M. Gérard CHARASSIER,  
Mme Françoise DENIAU,  
M. Alain BREYSACHER  
*Arrivée à 19h08, q. n° 00,*  
Mme Herléane SOULIER,  
M. Christophe ADE  
*Arrivée à 19h08, q. n° 00,*  
Mme Lorena TUNA  
*Arrivée à 19h05, q. n° 00,*  
Mme Françoise BLONDEL,  
Mme Marie-Claude HERANVAL  
*Arrivée à 19h08, q. n° 00,*  
M. Jean-François LE PERF,  
Mme Denise HEUDRON,  
M. Thierry SOUDAIS,  
M. Laurent BENARD

Étaient représentés (5) :

M. Alain LOPEZ  
*Représenté par M. Eric CARPENTIER,*  
M. Pascal LEBORGNE  
*Représenté par Mme Odile DECHAMPS,*

Mme Nathacha BLY  
*Représentée par M. Jacques CAHARD,*  
M. Florian LEMAIRE  
*Représenté par Mme Herléane SOULIER,*  
Mme Dominique TALADUN  
*Représentée par M. Thierry SOUDAIS*

Paraphe : \_\_\_\_\_

Étaient absents (5) :

Mme Catherine MAILLOT,  
M. Jean-Louis LUC,  
Mme Céline DAMBRY,  
Mme Sandrine NORDET,  
M. Arnaud MOUILLARD

10/02/2023

Envoyé en préfecture le 01/02/2023

Reçu en préfecture le 01/02/2023

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 076-247600620-20230119-DEL20230113-DE